

PROJET PEDAGOGIQUE

CENTRE EDUCATIF RENFORCE DE MOSELLE



Sommaire

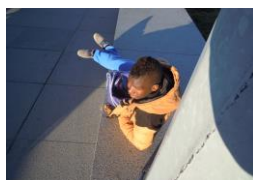
I. Présentation de l'Association Gestionnaire : CMSEA.....	4
--	---



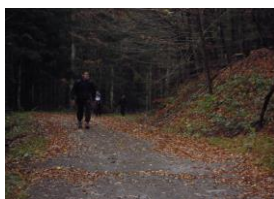
1. Statuts.....	4
2. Activité.....	4
3. Gestion.....	4
4. Projet associatif	4
II. Présentation du CER de Moselle	6



1. Finalité	6
2. Particularité du projet	6
3. Localisation de la structure.....	7
4. Durée et organisation des séjours	8
5. Public pris en charge.....	8
6. Contre-indications	9
7. Modalités d'admission : ordonnance judiciaires	9
8. Zone de recrutement.....	9
9. Mode de financement	10
III. Concepts de prise en charge	10



1. La problématique des jeunes	11
--------------------------------------	----



2. La rupture	12
---------------------	----



3. Le cadre	14
-------------------	----



4. Les partenariats	18
---------------------------	----



5. Le comité de pilotage	24
--------------------------------	----

IV. SUPPORTS PEDAGOGIQUES 26



1. La santé	26
-------------------	----



2. La vie quotidienne	27
-----------------------------	----



3. Le sport	29
-------------------	----



4. La parole	30
--------------------	----



5. L'insertion	32
----------------------	----



6. Les activités artistiques	33
------------------------------------	----



7. La fonction clinique du psychologue	33
V. DEROULEMENT DES SEJOURS	34



1. Rappel d'organisation	34
1. 1er module : « la rupture »	35
2. 2ème module : « les actes de passage »	38
3. 3ème module : « l'itinérance »	39
4. 4ème module « la séparation »	40

I. Présentation de l'Association Gestionnaire : CMSEA



1. Statuts

Le comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance de l'Adolescence et des Adultes (C. M. S. E. A.) est une association à but non lucratif régie par la loi locale de 1908, qui a été créée en 1950 et dont la mission est reconnue d'utilité publique depuis 1996.

2. Activité

Le C. M. S. E. A. met en œuvre la prise en charge de personnes en difficulté (enfants, adolescents et adultes) dans 5 grands secteurs du travail social.

- Les troubles des conduites sociales et du comportement
- La déficience intellectuelle
- La prévention spécialisée
- La toxicomanie et les dépendances
- L'insertion

Actuellement, le C. M.S E. A. comprend 35 établissements, services et équipes de prévention spécialisées sur le département de la Moselle et 1 établissement hors département : un dans les Hautes-Alpes (Centre Elan à BRIANCON).

3. Gestion

La gestion des établissements et services est centralisée sur les plans financiers et administratifs, mais chaque structure dispose d'une large autonomie en matière de projet, de pédagogie, de conduite des ressources humaines.

L'association adhère à la Convention Collective Nationale du Travail de l'Enfance inadaptée de 1966.

4. Projet associatif

En 1995, le C. M. S. E. A. a travaillé à la redéfinition de son projet associatif avec l'ensemble de ses forces vives : administrateurs, salariés, bénévoles, usagers.

Résultant de ce vaste chantier, le projet associatif affirme les finalités du CMSEA en ces termes :

« **Ancrer l'homme au cœur de la définition et de la mise en œuvre des politiques sociales** », dans le respect des valeurs fondamentales :

- d'autonomie et de responsabilité
- de dignité et d'égalité des chances
- de solidarité et de réciprocité des échanges

Il indique que ces finalités sont à concrétiser selon 3 axes :

- les pratiques éducatives et sociales
- la gestion des ressources humaines
- le rayonnement de la vie associative

« Trait d'union entre les composantes de l'association, ce projet voudrait réaliser l'alliance complexe et subtile qui fait la vie du C. M. S. E. A., où les administrateurs sont davantage que des employeurs, les personnels davantage que des salariés, et les usagers davantage que des consommateurs. »

C'est à dire que pour le C. M. S. E. A., la personne humaine est au centre du débat, de l'action et des relations d'échanges indispensables à la cohésion sociales, quelle que soit sa place, son statut, son handicap, ses difficultés, son fonction, ses différences.

C'est dire que la situation sociale et économique, les politiques sociales peuvent changer : il faudra toujours y ancrer l'homme.

Ancrer, c'est rechercher un point fixe qui permette, en s'y accrochant, de résister aux mouvements naturels, aux dérives, aux vents et marées, aux tempêtes parfois.

Ancrer, c'est dans le même temps, assurer un espace de liberté et d'autonomie tout autour du point d'ancrage : suffisamment vaste pour explorer et suivre les courants, et suffisamment délimité pour éviter d'aller se briser sur les écueils.

II. Présentation du CER de Moselle



1. Finalité

L'admission d'un jeune en C. E. R. ne saurait être une « mise entre parenthèses » de ce jeune dans le seul objectif que son environnement habituel en soit débarrassé. Il ne saurait être non-plus un « enfermement » à visée exclusivement punitive.

Le séjour d'un jeune au C. E. R. Moselle, y compris s'il s'agit d'une alternative à l'incarcération est conçu comme un « séjour de rupture », c'est-à-dire comme une réponse éducative devant lui imposer :

- de se confronter à lui-même et aux autres dans un cadre très structuré où la prise en charge sera intensive
- d'effectuer une progression, c'est-à-dire le passage d'une étape à une autre aux cours de son séjour
- de repartir dans son milieu d'origine, au terme du séjour, avec des acquis : tant sur le plan de ses capacités personnelles, que sur le plan de la compréhension de sa trajectoire, que sur le plan de son rapport à la loi.

2. Particularité du projet

Comme dans tous les projets de C. E. R., nous affirmons la nécessité d'un « ailleurs » par rapport au lieu d'accueil initial des jeunes, parce qu'aucun cadre éducatif –aussi solide soit-il- ne peut contenir, dans un lieu unique, des jeunes aussi déstructurés et violents que ceux qui relèvent d'un placement en C. E. R. sans qu'il ne se produise un effet de Cocotte-Minute. « L'ailleurs » est la soupape indispensable pour que le cadre n'explose pas sous la pression des problématiques et demeure « contenant ».

L'expérience que nous avons acquise quant à la prise en charge de jeunes du même type, montre, en effet, qu'il faut pouvoir les « faire bouger » hors du centre où ils ont été accueillis au départ, et ce :

- Soit de manière programmée (passage du groupe d'un lieu à un autre pour « mettre en acte » une progression)

- Soit de manière impromptue (éloignement d'un jeune d'un lieu à un autre pour signifier de la limite par rapport à un comportement inadmissible et concrétiser la sanction).

Dans les deux cas, il s'agit d'articuler de la rupture comme élément symbolique et constructif de la trajectoire du jeune, afin que l'enjeu ne soit plus «la contenance du cadre » mais cette trajectoire.

Sur le plan de la logistique, cela suppose de disposer d'autres espaces ponctuels que celui de Pommérieux.

L'expérience que nous avons faite de ce mode de fonctionnement entre Pommérieux et Millau montre que le site qui joue le rôle d'un «ailleurs » par rapport au site initial d'accueil des jeunes ne peut être véritablement opérationnel que s'il fait partie intégrante du dispositif.

3. Localisation de la structure

Rattachement

Le C. E. R. Moselle est appuyé sur l'un de nos établissements habilité Justice et agréé par l'Aide Sociale à l'Enfance : Maison de l'adolescent « Le grand chêne » à Sarreguemines, accueillant des adolescents et des adolescentes.

Implantation et capacité

Le C. E. R. Moselle se situe actuellement à Pommérieux, sur le ban de Pournoy la Grasse, sa capacité de prise en charge est de 7 lits, en respect du cahier des charges C. E. R.

C'est à partir de Pommérieux que s'organisent les séjours des jeunes. Il est l'espace central du C. E. R., tant sur le plan administratif que pédagogique.

Constitution de l'équipe éducative



Le C. E. R. Moselle fonctionne avec une équipe éducative :

- Un chef de service
- Une psychologue
- Dix éducateurs
- Une secrétaire

L'équipe des éducateurs est actuellement composée de 10 personnes.

4. Durée et organisation des séjours

La durée totale d'un séjour au C. E. R. Moselle sera de 19 semaines, soit 5 mois et 1 semaine. Ce module se composera de 4 modules :

- les trois premiers modules dureront 5 semaines chacun. Au terme de chaque module, le jeune effectuera un retour d'une semaine dans son milieu d'origine (famille ou institution).
- Le 4e module durera 4 semaines, il se soldera par le retour définitif du jeune dans son milieu d'origine, ou la mise en œuvre à partir du C. E. R. d'une autre orientation si cela s'impose.

Nous expliquerons plus loin notre choix d'un retour des jeunes dans leur milieu d'origine à la fin de chaque module.

5. Public pris en charge

Le C. E. R. Moselle prend en charge des mineurs délinquants, dont les problématiques sont ingérables dans les institutions classiques.

L'accord du jeune ne sera pas exigé pour son admission.

Le C. E. R. Moselle acceptera les jeunes ayant des problèmes de drogue : les adolescents toxicomanes pourront être accueillis. Une période de sevrage sera mise en place à leur admission.

Elle s'effectuera à l'extérieur du C. E. R., en structure médicale spécialisée, les adolescents sous substitution pourront être accueillis. Le suivi de leur traitement sera effectué par le médecin intervenant au C. E. R., les adolescents consommateurs occasionnels de drogue pourront être accueillis. Leur séjour au C. E. R. débutera par une période d'observation en situation d'abstinence.

Dans tous ces cas, un protocole de fonctionnement sera négocié avec l'Autorité de placement avant l'admission et nous travaillerons en relation avec les structures médicales compétentes du Département.

Le C. E. R. acceptera les jeunes présentant des troubles d'ordre psychiatrique, sous réserve qu'il ne s'agisse pas de troubles majeurs nécessitant une prise en charge en secteur psychiatrique fermé. Dans tous les cas, un protocole spécifique de fonctionnement sera négocié avec l'Autorité de placement avant l'admission et nous travaillerons en partenariat avec les structures médicales compétentes du Département.

6. Contre-indications

Ne seront pas admis au C. E. R. Moselle :

- Les jeunes atteints de déficience intellectuelle,
- Les jeunes ayant des troubles psychiatriques majeurs,
- Les jeunes ayant un handicap physique les empêchant de participer aux activités sportives.

7. Modalités d'admission : ordonnance judiciaires

L'admission des jeunes au C. E. R. se fera sur ordonnance judiciaire du magistrat ayant en charge les affaires de mineurs : Juges pour enfants et Juges d'instruction.

Les placements se réaliseront dans le cadre de l'ordonnance du 02 février 1945, relative à la jeunesse délinquante.

8. Zone de recrutement

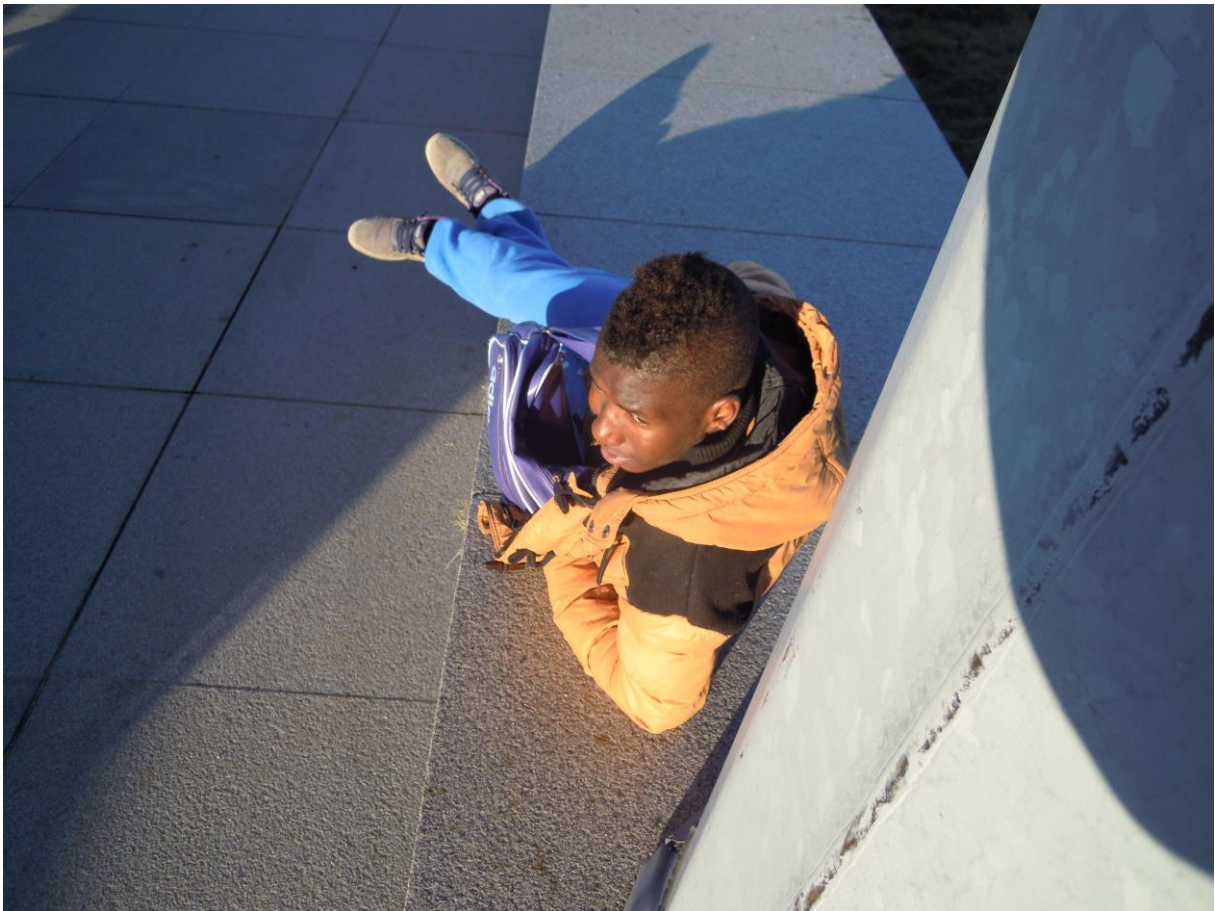
Le C. E. R. Moselle prendra en charge prioritairement des jeunes de la Moselle et de la région Lorraine.

Il restera néanmoins susceptible d'accueillir des adolescents d'autres origines géographiques, en cas de place disponible.

9. Mode de financement

Le financement du prix de journée sera assuré par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, en ce qui concerne les placements prononcés au titre de l'ordonnance du 02 février 1945.

III. Concepts de prise en charge



1. La problématique des jeunes

La problématique des jeunes à accueillir en C. E. R. est toujours **lourde**, résultant d'un parcours de vie chaotique où les ruptures sont multiples

- Placements successifs, liés à des carences familiales
- Scolarité décousue, marquée par l'échec et le rejet
- Exclusions des institutions classiques de prise en charge éducative, du fait de comportements ingérables.

Ces jeunes en arrivent à dénier toute règle sociale, à refuser tout lien avec des adultes référents, mettant chaque jour au défi tout ce qui peut faire obstacle à leur satisfaction immédiate et à leur volonté pulsionnelle.

Murés dans une souffrance dont ils ne parlent pas, ils ne se reconnaissent ni obligations, ni devoirs, de même qu'ils ignorent règles et lois. Ils ne voient pas de sens à « l'effort », à « la persévérance » et doivent aboutir sans attente, sans détours, aux satisfactions auxquelles ils prétendent. Ils estiment avoir « le droit d'exiger » et de faire ce qui leur plaît quand cela leur plaît, au nom de frustrations qu'ils considèrent subir. Ils cèdent naturellement à tous leurs caprices, toutes leurs envies. Ils sont instinctifs et impulsifs, parfois à l'extrême.

Ces comportements témoignent d'une position psychologique particulière dont nous nous contenterons de dire qu'il s'agit d'un « état limite ».

Laissés dans leur milieu d'origine (famille ou institution) ces jeunes manifestent leur mal-être par des attitudes de toute puissance et ne rencontrent de limite que parfois, dans le réel, sous forme « d'accident » ou de ce qu'ils estiment être « la mauvaise volonté » de ceux qui se trouvent en travers de leur chemin... Et gare à qui se trouve sur ce chemin !

Nous entendons par-là que, la limite n'est pas signifiante et n'a aucune valeur même si elle est signifiée, parce qu'elle n'est intériorisée. Ainsi, seul le réel peut les arrêter.

Ce type de comportement ne laisse aucune chance à leur personnalité de s'épanouir autrement que dans le plus grand désordre et la plus grande confusion.

Le projet que nous allons développer a pour ambition de leur donner, contre leur gré s'il le faut, les moyens de rompre avec cette problématique et d'éviter que pour nombre d'entre eux, seul l'enfermement de type psychiatrique ou carcéral mette momentanément fin à leurs dérives et au climat d'insécurité généré dans leur environnement.

2. La rupture



C'est sur le concept de rupture que se décline l'ensemble de notre projet.

En effet, si les jeunes induisent des rapports de rupture dans leur environnement immédiat par toutes sortes de passages à l'acte (fugues, tentatives de suicide, délits...), il nous semble indispensable de nous «emparer» à notre tour de la «rupture» pour structurer à leur égard une réponse éducative qui soit radicalement différente de ce qu'ils connaissent.

Leur placement au C. E. R. Moselle sera une rupture, les obligeant :

- à prendre distance avec leur milieu d'origine générateur de déviances,
- à vivre des ruptures successives dans le déroulement même de leur séjour

Ainsi, la prise en charge éducative sera séquencée dans le temps et dans l'espace sous la forme de 4 modules s'enchaînant progressivement, ce qui obligera les adolescents à des ruptures : quitter un lieu pour un autre, un rythme pour un autre, un objectif pour un autre au fur et à mesure du parcours, et se confronter à une équipe d'adultes dont la configuration variera elle aussi au fur et à mesure.

L'idée est de les prendre sur leur propre terrain, celui de la rupture, mais en faisant de cette rupture une expérience potentiellement organisatrice, qui ouvre et signe «le passage » d'une étape à une autre.

La mobilité que notre projet imposera aux jeunes est une manière de dire à chacun : « il n'est plus question de «faire danser » tout le monde, maintenant, c'est toi qui vas bouger ». C'est une manière de les amener à «faire le chemin » et peut-être à «alléger symboliquement leur sac » au fur et à mesure des étapes et du trajet parcouru. C'est une façon de provoquer le changement et de mettre le jeune, même malgré lui, dans une démarche au sens propre et au sens figuré.

C'est aussi une condition sine qua non de réussite des séjours, car nous savons par expérience que les jeunes ont une forte tendance à s'appropriier les espaces dans lesquels ils vivent, et que cette appropriation le conduit à reproduire les mêmes actes et les mêmes comportements que dans leur milieu d'origine.

Seuls des déplacements sur plusieurs espaces peuvent, selon nous, casser ces phénomènes parce qu'ils déconstruisent les habitudes et les repères en même temps qu'ils en génèrent de nouveaux.

C'est en doutant de lui et ses possibilités au regard d'une institution inhabituelle que l'adolescent pourra réfléchir et progresser autrement que par le passé.

Au final, le séjour au C. E. R. est conçu comme un «espace rupture » qui doit bousculer le jeune et l'amener à expérimenter que «pour gagner, il faut accepter de perdre ».

C'est à ce prix que son rapport au monde, aux autres et à lui-même a quelque chance de se transformer, non parce qu'au C. E. R. Moselle nous serons meilleurs qu'ailleurs, mais parce que le concept de prise en charge conjugue de la rupture dans la rupture (séjour au C. E. R.), ce qui rend tangible et incontournable le fait d'avoir «à perdre » (une place, des comportements, un statut, une image de soi, etc...) pour «gagner », c'est-à-dire se découvrir autre que marginal, délinquant et «incassable ».

3. Le cadre



Les jeunes que nous aurons à accueillir ont en commun des comportements asociaux résultant d'un «rapport à la loi » défaillant.

Dès lors, il s'agira de restructurer ce rapport à la loi en les confrontant à des limites et des garde-fous qui soient clairement énoncés, repérables et opérationnels dans le quotidien.

Autrement dit, le cadre de la prise en charge se doit d'être très contenant pour éviter que ne se répètent les mêmes transgressions et dérives qu'en d'autres lieux. Sinon, le placement en C. E. R. n'aura aucun sens.

Partant de là, il est nécessaire de définir le plus précisément possible les composantes du cadre et de prévoir la mise en œuvre de sanctions lorsque ce cadre n'est plus respecté.

Définition du cadre

✓ Protocole de séjour

A l'arrivée de chaque jeune, un «protocole de séjour » écrit, contenant le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, lui sera remis et expliqué. Il sera tenu de le signer, non comme un contrat qui engage son signataire à le respecter, mais pour laisser une trace du fait que ce protocole lui a été signifié, qu'il en a pris connaissance, qu'il sait ce qu'il implique.

Nous tenons à cet acte symbolique car il pose, d'entrée de jeu, la responsabilisation du jeune comme faisant partie du processus de placement.

✓ Sorties

Aucune sortie libre ne sera autorisée.

✓ Rythmes

Dans un premier temps, il s'agit d'instaurer des repères fixes tels que le lever, les repas et le coucher offrant ainsi une courbe de période régulière sur laquelle un travail éducatif efficace puisse s'initier. En effet le cadre sert de repère, d'appui et donne de la consistance dans un projet de vie. De plus ne laissant pas de place à l'oisiveté, des activités à caractère essentiellement sportives sont imposées aux jeunes. L'activité sportive sert de support éducatif et est transmetteur de la règle par le ludique. Cela correspond au module «rupture ».

Pierre PARLEBAS : *«L'activité sportive est un corps de règle, et ce corps de règle va imposer sa règle au corps. »*

Après un cadre posé mais encore fragile, l'activité sportive permettra l'intégration d'autres règles qui va cimenter le cadre en question. L'idée de la pratique sportive se veut génératrice d'une extériorisation des jeunes, de vivre des émotions fortes, de travailler la notion d'effort, de persévérance et de les confronter à leurs propres limites. Le sport sera un formidable moyen de valorisation pour le jeune, un sentiment tellement réparateur... C'est le module «acte de passage ».

Il est vrai que dans l'activité, les jeunes sont constamment dans «le faire », mais de cette expérience des mots vont naître. Ainsi «les actes » conjugués à «la parole » permettront une mise en lumière de leur expérience et donc de donner du sens à leurs actes.

«Le sens » produit une perméabilité dans la transmission des valeurs mais aussi en général. A présent que des savoirs et des pratiques sont acquis, les jeunes sont amenés à la mise en application par l'élaboration d'un projet qui leur est propre et ce jusqu'à sa réalisation. Ce qui implique davantage de responsabilité de la part des jeunes visant un certain degré d'autonomie.

La relation éducateur/jeunes a fortement évolué, offrant pour ce dernier une place et une reconnaissance des institutions. C'est «l'itinérance ».

Le retour dans leur milieu naturel se rapproche et le temps de la séparation est venu. Les derniers temps vont vers un retour au calme où les langues se délient plus facilement et des mots sont posés sur le cheminement de chacun.

Il est important pour les jeunes de réaliser que la parole en tant qu'espace symbolique de la relation est un moyen d'anticiper et de donner du sens aux actes.

✓ Activités

Les activités seront programmées et obligatoires. Il s'agira principalement de sports, groupes de parole et chantiers extérieurs (lors du 3e module).

Complémentairement, si possible des activités culturelles et artistiques viendront prendre place dans cet ensemble.

Les activités et la gestion de la vie quotidienne sont le support de la prise en charge. Nous en reparlerons en tant que tel dans la partie suivante de notre propos.

✓ Sanctions

Nous ne doutons pas que les jeunes tenteront de se jouer du cadre, aussi ferme soit-il, parce que c'est justement leur problématique de refuser tout ce qui les contraint.

Il importe donc de penser à l'avance comment faire face à leurs écarts ou débordements, pour être en mesure de réagir aussitôt qu'ils se produisent par une sanction proportionnée.

La sanction doit être entendue ici comme marquant de «la limite » et non comme un rejet.

L'équipe devra repérer toute transgression des jeunes durant leur séjour : par rapport au règlement intérieur et par rapport à la loi.

Dans ce cas de transgression ayant un caractère délictueux, une plainte sera systématiquement déposée pour que les jeunes aient à répondre de leurs actes devant l'autorité judiciaire et ne se prévalent pas de leur placement comme d'un droit à l'impunité.

Notre hypothèse est que la transgression a un sens. Elle doit nous parler. Plus elle sera repérée «en amont », plus elle sera facile à gérer, les passages à l'acte violent étant souvent la dernière façon de «dire ».

Toute transgression sera donc sanctionnée, étant entendu que chaque sanction sera débattue en équipe et avec le jeune.



Les sanctions seront de 2 ordres :

- les sanctions mineures :
 - admonestation verbale,
 - privation de l'argent de poche attribué par le C. E. R.
 - tâche d'utilité collective (si du matériel a été cassé, par exemple).
- les sanctions majeures :
 - éloignement du jeune pour un temps dans un autre lieu avec une prise en charge individualisée ou dans une famille d'accueil travaillant en relais avec nous,
 - exclusion temporaire avec retour du jeune dans son milieu d'origine (puis réintégration au C. E. R. et continuation du module en cours).
 - Eloignement du jeune pour un temps du groupe.

NB : lorsqu'il y a une exclusion temporaire, l'accord préalable du magistrat sera requis.

Nous ne listons pas « l'exclusion définitive » d'un jeune dans les sanctions parce que, selon nous, la sanction doit être un levier de la prise en charge et non y mettre un terme. Mais il va de soi qu'en cas d'incident très grave mettant en péril la sécurité des autres jeunes et de la structure, nous serions tenus d'avoir recours à cette mesure.

Notre ambition est de ne pas en arriver à cette extrémité qui signerait la faillite du projet.

D'où l'importance des sanctions intermédiaires comme éléments de structuration.

D'où l'importance de pouvoir articuler, à l'interne même de l'entité C. E. R., l'éloignement d'un jeune lorsque nécessaire dans le cadre d'une sanction.

Il s'agit d'une condition majeure de viabilité du projet, parce qu'aucun cadre, aussi contenant soit-il, ne peut résister aux coups de boutoir que lui assènent quotidiennement des jeunes complètement déstructurés, s'il ne se donne les moyens de garantir sa contenance par la mise à l'écart provisoire, mais immédiate et contraignante, de tel ou tel jeune ayant dépassé les limites.

C'est dire que certains agissements doivent faire l'objet d'une réponse éducative qui soit « une rupture ». Nous en revenons à l'idée d'instaurer de la rupture (éloignement) dans la rupture (séjour au C. E. R.).

Précédemment, lorsque nous parlions de « passage » d'un lieu sur l'autre, la rupture servait à « mettre en acte » une progression. Ici, elle sert à « mettre en acte » de la sanction.

4. Les partenariats



Le placement d'une jeune en C. E. R. est un séjour de rupture, de durée courte. Il n'est pas une finalité, mais une étape qui s'inscrit dans une trajectoire. Cette évidence implique de prendre en compte ce qui s'est passé pour l'adolescent « avant » son arrivée au C. E. R. et de préparer « l'après », c'est-à-dire son retour dans son milieu d'origine.

L'intérêt d'un séjour en C. E. R. n'est pas seulement de placer le jeune en situation de rupture par rapport à son environnement habituel pour marquer un coup d'arrêt face à l'escalade de ses transgression, mais aussi de l'amener, du fait de la distanciation que la rupture génère, à démêler le fil de son histoire, à réfléchir sur ses liens et à élaborer lui-même les articulations.

Comme tout séjour de rupture, le placement en C. E. R. est un espace-temps transitionnel qui s'apparente à un « entre-deux », à un sas entre deux états, idéalement différents. Il correspond à une résolution plus durable des difficultés.

De ce fait, il importera de travailler avec les différents acteurs sociaux concernés par la vie du jeune des deux côtés de ce sas que représente le C. E. R. : en amont et préparer l'aval.

L'éducateur « Fil rouge »

Pour ce travail de préparation en amont et en aval, les partenaires privilégiés sont les services de la protection judiciaire et plus particulièrement les éducateurs en Milieu Ouvert.

Ce sont eux qui sont teneur de la prise en charge du public dans le temps, le fil rouge, l'éducateur réalise :

- la proposition de placement
- préparer l'admission avec le jeune, avec son milieu d'origine et le C. E. R.
- assure le lien avec la famille pendant le placement du jeune au C. E. R. et préparer notamment pendant les semaines de retour famille la sortie de l'adolescent.

Les magistrats

Dans la mesure où l'accueil des jeunes au C. E. R. se réalisera sur mandat judiciaire, les magistrats ne sauraient être à proprement parler des partenaires. Mais il sera nécessaire qu'ils aient une bonne connaissance des modalités de fonctionnement de la structure et que pour chaque jeune, les objectifs du placement soient définis avec eux.

Un rapport écrit concernant l'évolution du jeune leur sera adressé à la fin de chaque module et chaque fois qu'un incident notable se produira.

Des échanges réguliers avec eux seront sollicités, parce que la prise en charge des «cas lourds» est un véritable casse-tête et ne peut avoir quelque chance de s'avérer efficiente que si les jeunes perçoivent en face d'eux, des adultes qui communiquent et vont dans le même sens à partir de leurs champs de compétence respectifs.

Le milieu d'origine des jeunes (famille ou institution)

Autant le placement d'une jeune en C. E. R. peut permettre à son milieu d'origine de souffler, autant le C. E. R. ne sera pas un espace où l'on envoie des jeunes pour s'en débarrasser.

Parce que le point de départ du jeune est son milieu d'origine (famille ou institution) et que ce sera aussi son point d'arrivée au terme de son séjour en C. E. R., nous pensons indispensable de travailler en partenariat avec ce milieu d'origine, afin de donner un autre sens au placement qu'une simple mise à l'écart du jeune.

Le partenariat avec le milieu d'origine comprendra :

- une rencontre avec la famille au moment de l'admission, et avec l'éducateur référent si le jeune vient d'une institution ou s'il est suivi par un service de Milieu Ouvert,
- des contacts entre le C. E. R. et le milieu d'origine chaque fois que nécessaire en fonction de l'évolution du jeune,

- un retour des jeunes dans leur milieu d'origine pour une période d'une semaine, à la fin de chaque module.
- Des dispositions seront prises pour donner la possibilité au milieu d'origine de prononcer un avis sur les modalités de la prise en charge.

Nous veillerons également à la bonne circulation de l'information entre la famille et l'institution.

Le séjour d'un jeune au C. E. R. se composera donc en alternance, de :

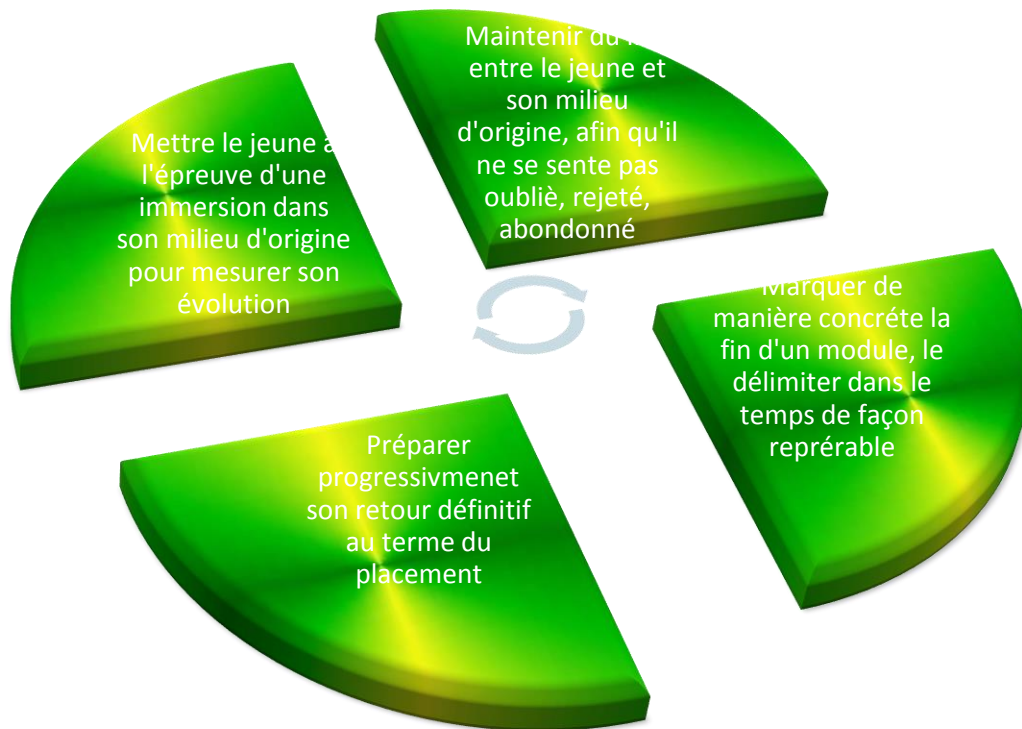
- temps de rupture avec le milieu d'origine

Aucun retour en famille ne sera autorisé durant chacun des 4 modules. Aucune visite non plus. Les contacts téléphoniques ne seront pas autorisés durant le 1er module, ils le seront à partir du 2e module.

- temps de retour dans le milieu d'origine

Sur l'ensemble du séjour, les jeunes effectueront 3 retours de cinq jours dans leur milieu d'origine.

Ces retours ont plusieurs sens :



Ces temps de retour des jeunes dans leur milieu d'origine représentent des «breaks », c'est-à-dire des ruptures dans le déroulement du séjour, et font partie intégrante du concept de rupture que nous avons développé précédemment.

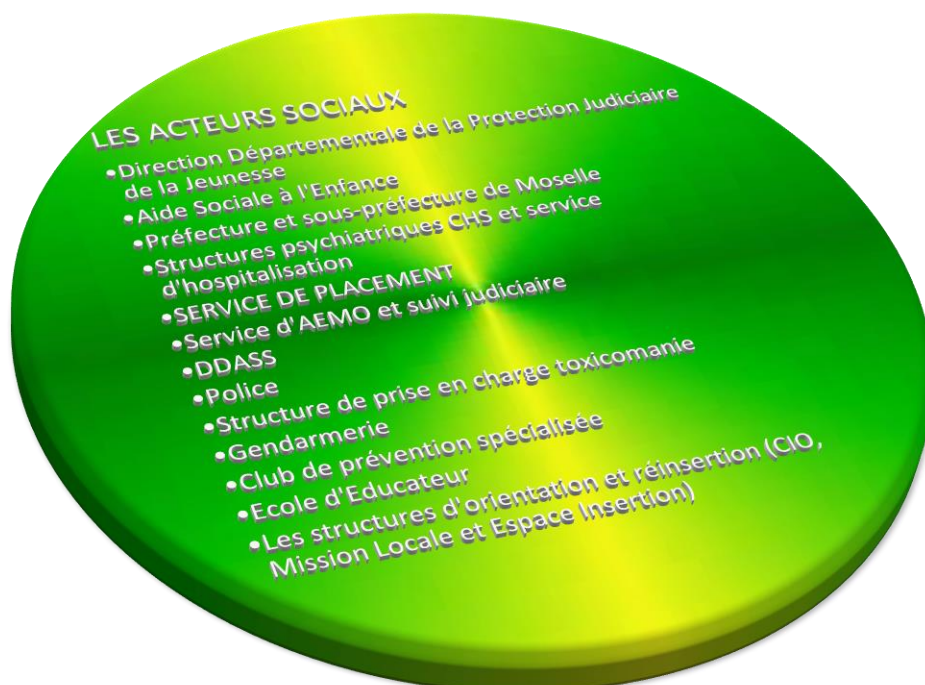
Il va de soi que ces retours en milieu d'origine ne pourront se faire qu'avec l'aval des magistrats. Durant les périodes de retour en famille, les jeunes resteront sous la responsabilité du C. E. R. Une permanence sera assurée. Le C. E. R. pourra être amené à organiser le retour de tel ou tel adolescent au C. E. R. avant la fin de la période chez les parents, au cas où les choses se passeraient trop mal dans son milieu d'origine.

Inversement, l'équipe pourra être amenée à aller rechercher un jeune dans sa famille, s'il ne réintègre pas le C. E. R. au moment du retour dans la structure.

En outre, chaque fois qu'un service de Milieu Ouvert aura effectué le suivi d'un jeune avant son placement au C. E. R., ce service sera sollicité pour assurer un relais éducatif auprès du jeune pendant son retour d'une semaine en famille.

5. Les autres acteurs sociaux

Un partenariat sera également indispensable avec toute une série d'institutions et services pour que le C. E. R. ne soit pas isolé face aux problématiques des jeunes qu'il aura en charge et puisse élaborer des réponses adaptées, en concertation avec les différentes instances compétentes du corps social :



Sachant que personne ne détient à lui seul «l'art et la manière» de contenir et structurer des jeunes aussi «abîmés» que ceux qui arriveront au C. E. R., l'échange des points de vue avec différents partenaires et la transversalité des réponses qui en découleront, formeront un élément déterminant de la réussite ou de l'échec du projet.

Ce que nous savons des difficultés auxquelles se heurtent la plupart des C. E. R. existants nous confirme dans cette idée : «on n'y arrive pas tout seul.»

En particulier, il importera que le secteur psychiatrique joue pleinement son rôle de partenaire parce que le «basculement » de certains jeunes dans des accès de folie est un phénomène couramment constaté en C. E. R.

6. Le comité de pilotage



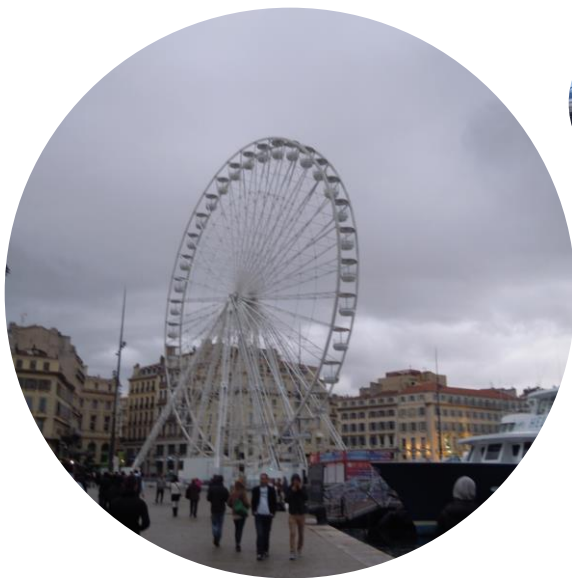
Le suivi du projet sera assuré par un Comité de Pilotage placé sous la présidence du directeur départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Moselle.

Le Comité de Pilotage aura la fonction de «tiers», apportant un regard extérieur sur ce qui se fait au C. E. R. et favorisant l'évaluation.

Il se réunira à échéance régulière, au moins une fois par session, c'est-à-dire tous les 4 mois.

Ce Comité de pilotage sera constitué de différents partenaires du C. E. R. (Hormis les familles des jeunes).

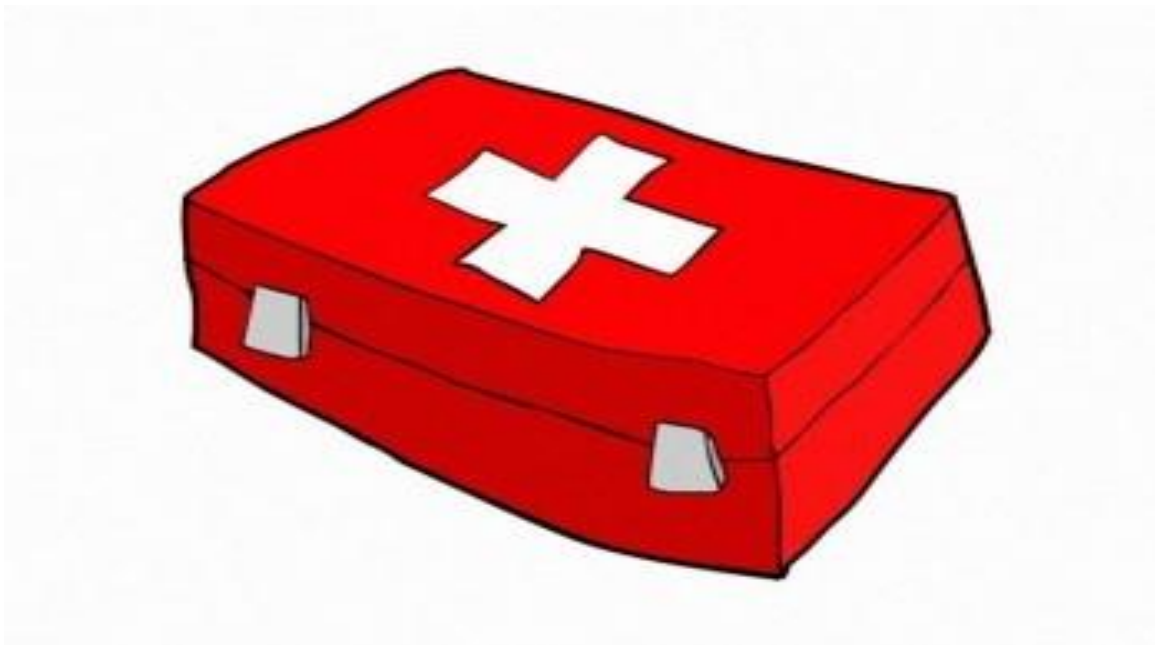
Sa composition est la suivante :



Le Directeur Départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
 Le Directeur régional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou un représentant des magistrats
 Juges pour enfants représentant les magistrats du Siègre
 Représentant du Parquet
 Les Directeur du Milieu Ouvert de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Moselle
 Un représentant de la Gendarmerie de Verny
 Un représentant du Conseil Général
 Médecin
 Un représentant de la Maison d'Arrêt de Metz quartier des mineurs
 Le Directeur de l'établissement de rattachement
 Le chef de service du CER MOSELLE
 Un représentant de l'association gestionnaire

IV. Supports Pédagogiques

1. La santé



Bien que chaque dossier d'un jeune arrivant au CER comporte les résultats des examens médicaux obligatoires, l'observation attentive et rigoureuse des éducateurs permet de déceler de nombreuses négligences dans le parcours de santé des jeunes.

L'équipe éducative va relever les difficultés qui s'expriment aussi au cours des efforts sportifs.

Pendant leur séjour, nous allons entamer tous les soins et les examens nécessaires à une meilleure qualité de vie pour eux.

Chaque jeune arrivant au CER bénéficie d'une visite médicale par un médecin spécialiste du sport.

Le médecin traitant de l'établissement, ainsi que le chirurgien-dentiste de la commune interviennent régulièrement.

En cas de besoin spécifique, le médecin psychiatre intervenant sur la maison de l'adolescent « le Grand Chêne » est à notre disposition.

Nous utilisons tous les services de santé et d'urgences de notre secteur, ainsi que de toutes les communes dans lesquelles nous nous déplaçons pour les activités diverses.

2. La vie quotidienne



La vie quotidienne est le premier des supports pédagogiques, parce que les gestes de tous les jours sont nécessaires à la survie (manger, dormir, se laver...) et qu'à travers eux, se structurent les formes les plus élémentaires du rapport à soi et aux autres. Elle est la trame et le cadre de toute éducation.

Nous appliquons dans la prise en charge au quotidien le principe du vivre avec, du faire avec. La participation active des encadrants instaure une proximité favorisant le lien, l'expression. La possibilité d'avoir alors un référentiel sur lesquels le jeune peut s'appuyer pour se «refaire», l'omniprésence participative de l'éducateur sur le quotidien peut donner un sens, donner vie à ses actes fondamentaux de tous les jours.

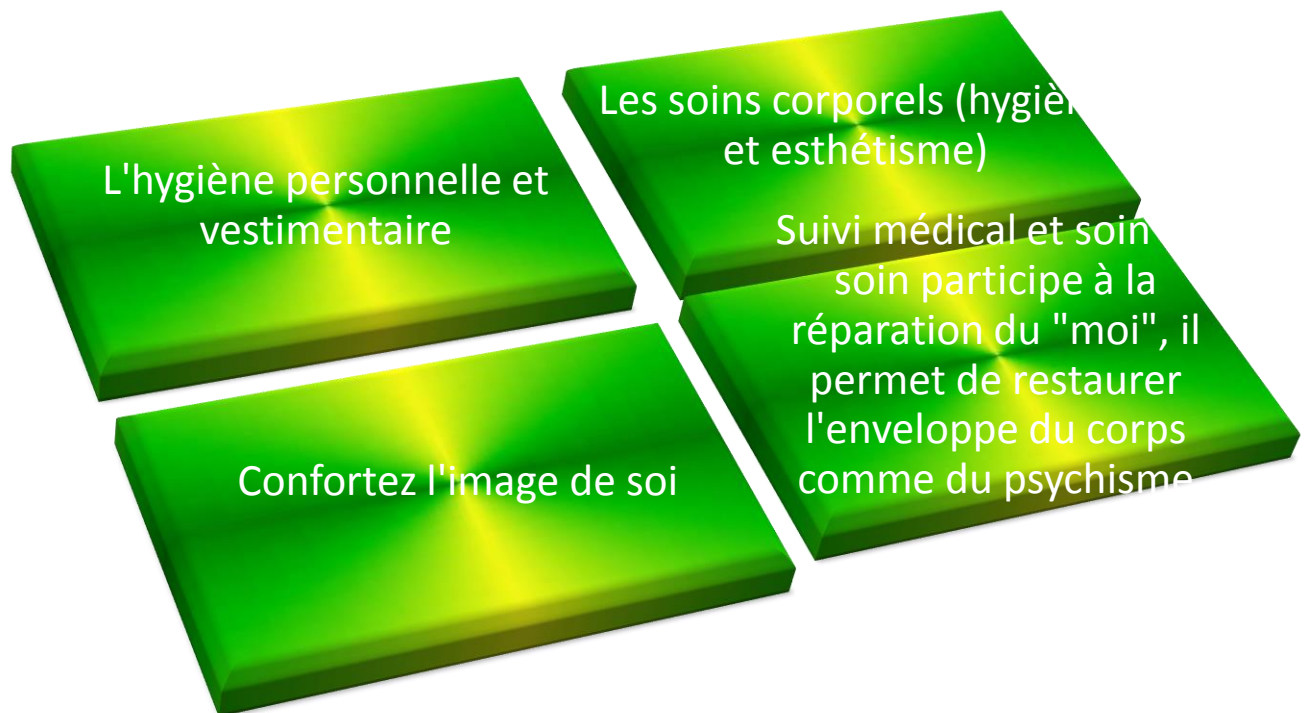
Le partage des tâches de la vie de tous les jours au niveau de l'entretien des locaux, des véhicules, de la confection des repas, de la vaisselle... est une modalité de la réappropriation d'une réalité quotidienne qui leur échappe jusque-là. Ces temps de vie partagée constituent des médiations susceptibles d'engendrer des processus de représentations internes positifs.

«Elaborer avec les éducateurs c'est jouer avec, faire avec, ressentir avec et quelque fois, parler du sens que prend ce que l'on fait. »

«Chaque activité oblige les uns et les autres, chacun à sa place, à faire passer sa spontanéité pulsionnelle par le cadre et le savoir-faire qui conduiront à la réussite. »

P. KAMMERER
(Adolescents dans la violence – Gallimard)

Bien sûr, nous incluons également dans les activités obligatoires de la vie quotidienne tout ce qui se rapporte à l'hygiène et à la santé :



Ainsi, la vie quotidienne nous servira de support pour amener les jeunes à :



En cela, elle constituera une «dynamique thérapeutique » à part entière (ERICKSON).

3. Le sport



Le sport est un élément clé de la pédagogie que nous proposons.

Au C. E. R. Moselle, nous ne pratiquerons pas de sports d'agrément mais uniquement des sports à dépassement.

Pourquoi ?

Parce que les jeunes que nous accueillons sont coutumiers de comportements à risques (violence, usage de drogues, fugues, délits...) et que pour compenser ces prises de risque négatives, ne leur permettant ni de se construire, ni de s'intégrer socialement, nous pensons indispensable de «les prendre sur leur propre terrain », en l'occurrence celui du risque.

D'où notre choix des sports à dépassement à risques, qui obligeront les jeunes :



4. La parole



Depuis les temps les plus reculés de notre histoire, nous savons que la parole fonde l'homme dans son humanité.

Nous différenciant de l'animal, elle nous relie aux autres hommes dans une capacité d'échanges symboliques. Elle est essentielle à la transmission des savoirs, à l'éducation de l'enfant, à notre initiation au monde. C'est par elle que nous sommes institués sujet humain et sujet social, membre d'une culture spécifique.

Pourtant, elle ne va pas de soi et réclame de l'art.

Non seulement l'art des pédagogues ou l'art des thérapeutes, mais l'art premier de la vie qui est de prendre soin du « parlêtre » que nous sommes (LACAN).

Or, les jeunes qui arriveront au C. E. R. véhiculent avec eux un tel mal-être qu'ils ne savent guère parler : ils sont quasiment en permanence dans un agir impulsif et réactionnel.

L'ambition que nous nous fixons est de faire passer du mal-être au « parlêtre ».

La parole sera donc un support pédagogique majeur : un temps important lui sera consacré, soit individuellement, soit en groupe.

Il s'agira d'un accompagnement du quotidien, visant à ouvrir les jeunes à notre univers culturel, à les inscrire dans de la communication et de l'échange, et à les « apprivoiser » afin qu'ils puissent se comporter autrement que comme des animaux sauvages ou blessés.

La pédagogie de la parole tiendra compte de ce que la psychanalyse apporte à la compréhension des phénomènes humains mais en aucun cas, il ne s'agira pour les éducateurs d'effectuer avec les jeunes un travail analytique.

Les temps de parole seront simplement des temps pour dire et «se dire » au lieu de fuir, d'exploser ou de faire n'importe quoi.

Des temps pour commencer à effectuer le difficile passage des maux aux mots.

Des temps pour amener les jeunes à prendre conscience et à expérimenter que :



Des groupes de parole seront organisés pendant les différents modules (CF. annexe1). Les thèmes qui seront abordés résulteront des nécessités de régulation de la vie du groupe et du choix des jeunes.

Des groupes de «récits de vie » auront une fréquence accentuée lors du premier module.

Deux éducateurs garants seront désignés pour chaque adolescent (un sur chaque site).

Un entretien entre le jeune et son garant obligatoirement avoir lieu une fois par semaine. Des traces écrites devront figurer dans le «cahier de suivi » qui aura été remis au jeune dès son arrivée.

5. L'insertion



A la fin du module « Rupture » le jeune qui a réussi cette épreuve commence à supporter la frustration, l'attente, la position assise, parfois même la position d'élève.

C'est à partir de ce moment, que nous tentons de favoriser le retour à la vie ordinaire et active. Nous programmons plusieurs rencontres avec le C.I.O (Centre d'Informations et d'Orientation) de Metz.

Ce premier rendez-vous collectif se déroule dans les locaux du C.I.O afin de familiariser les jeunes avec le concept d'orientation, le travail des conseillers et le lieu en lui-même.

Ensuite chaque jeune bénéficie d'un entretien spécifique et spécialisé sur le site même du C.E.R.

Le but de cet entretien est à la fois de mettre en perspective un objectif d'insertion personnalisé et de vérifier les possibilités de réussites du projet du jeune, en effectuant par exemple des tests d'aptitudes et un questionnaire d'intérêts.

Le conseiller d'orientation est aussi la personne ressource la plus compétente par rapport aux établissements et aux filières pertinentes.

Enfin, un dernier rendez-vous entre les différents partenaires et l'adolescent, finalisera l'inscription dans un retour à la scolarité ou en apprentissage.

Dans le cadre de la vie quotidienne du C.E.R les éducateurs motivent et accompagnent le jeune dans les projets et l'aident pour ses démarches comme par exemple l'élaboration d'un C.V ou d'une lettre de motivation. Ils mettent à sa disposition la logistique du C.E.R pour ses recherches vers le pôle emploi de leur secteur d'origine et la recherche de stages.

Parfois un accompagnement spécifique et spécialisé sera mis en place dans le cas d'analphabétisme ou de grandes difficultés scolaires repérées.

Ce travail de mise en perspective d'une réinsertion scolaire et/ou professionnelle se fait en collaboration étroite avec l'éducateur de suivi P.J.J du secteur d'origine.

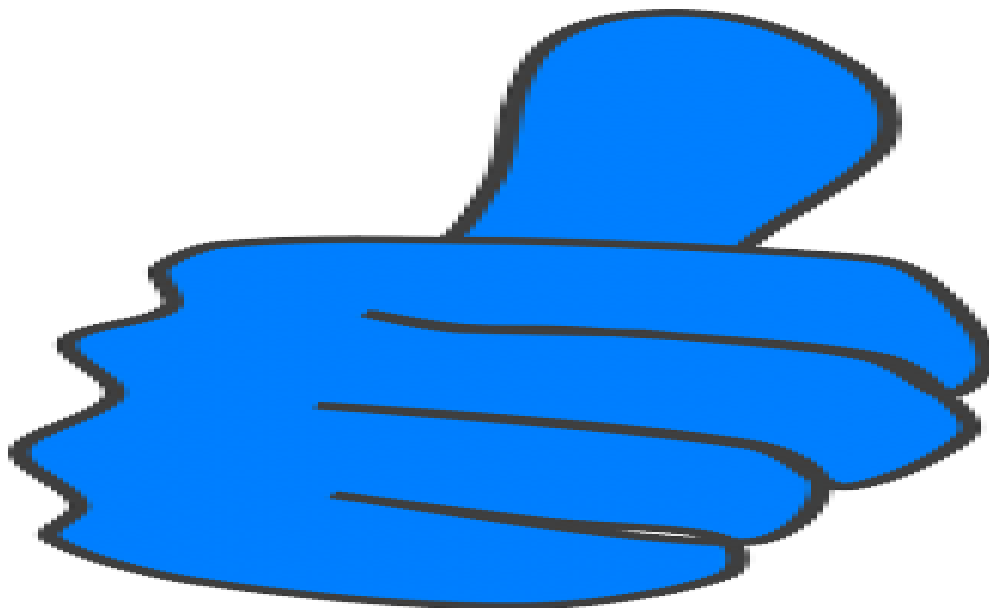
La mobilisation des 4 partenaires (famille, éducateur P.J.J, C.E.R et C.I.O) est l'atout majeur dans l'élaboration du projet du jeune pour sa sortie.

Cela instaure une dynamique positive pour l'adolescent, qui a rempli son contrat au C.E.R. le jeune redevient ainsi acteur de son orientation, en ayant conscience des efforts à produire et des démarches à accomplir.

L'Inspecteur d'Académie est présent dans les séances du Comité de Pilotage du C.E.R de Moselle.

Le Conseiller d'Orientation du C.I.O de Metz intervient dans les réunions « fil rouge ».

6. Les activités artistiques



Les activités artistiques seront proposées, pour amener les jeunes à découvrir différentes formes d'expression et leur ouvrir des voies de créativité qu'ils ne connaissent pas.

L'important, là encore, étant de les surprendre et de favoriser le remaniement de l'image qu'ils ont d'eux-mêmes, de leurs capacités, de leur relation aux autres.

Le choix des activités artistiques répondra à cet objectif.

7. La fonction clinique du psychologue



Le psychologue exerce la fonction, conçoit les méthodes et met en œuvre les moyens et les techniques correspondant à la qualification issue de la formation qu'il a reçue. A ce titre, il étudie et traite, au travers d'une démarche professionnelle propre, les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité.

La mission fondamentale du psychologue est de faire reconnaître et respecter la personne dans sa dimension psychique.

Au sein du C. E. R., sa fonction principale est le suivi psychologique des adolescents en entretiens individuels à un rythme hebdomadaire sur toute la durée du placement, voir en atelier thérapeutique de groupe. Ces entretiens obligatoires, ouvrent à un travail d'élaboration autour du jeune et de son histoire, si celui-ci arrive à se saisir de l'offre de parole ainsi proposée. Cette écoute professionnelle est basée sur le respect de la personne dans sa dimension psychique et la confidentialité des propos.

Dans la mesure du possible et afin de situer l'adolescent dans la dynamique familiale, le psychologue peut être amené à rencontrer les proches du jeune.

Le psychologue participe également aux réunions d'équipe, à un rythme bimensuel. Les échanges avec l'équipe éducative permettent une réflexion commune autour de la prise en charge des adolescents. L'apport du psychologue en réunion d'équipe se situe au niveau d'un éclairage général sur les problématiques psychiques rencontrées.

Il rédige des synthèses à l'intention des magistrats.

Il fait partie intégrante de l'équipe éducative.

Sa référence théorique de travail est la psychanalyse.

V. Déroulement des séjours

1. Rappel d'organisation

Un séjour dure 19 semaines, soit 5 mois et 1 semaine. Il se déroule dans un cadre très «contenant ».

Il se compose de 4 modules, les 3 premiers modules durent chacun 5 semaines et le 4ème module dure 4 semaines.

Entre chaque module, s'intercale un retour du jeune dans son milieu d'origine pour une durée d'1 semaine

L'intérêt de fonctionner par modules qui se succèdent et s'emboîtent est de permettre un cheminement, un parcours, une progression.

L'intérêt d'associer ce mode de fonctionnement est de donner au séjour en C. E. R. toute la dimension d'un «voyage».

1. 1er module : « la rupture »

Il s'effectue à Pommérieux.

Pour le jeune, c'est le temps de la rupture avec son environnement habituel et le temps de tous les sevrages : pas de sorties libres, pas des stupéfiants, pas d'oisiveté, pas de contact avec la famille ou l'institution dont il vient.

L'objectif du 1er module sera d'amener les jeunes à recouvrer un rythme de vie stable, à mesure où ils en sont dans leur trajectoire et à intégrer «le cadre» comme une nécessité non seulement contraignante (garde-fou) mais également rassurante (repère) et motivante (préparation du passage au module suivant).

Ce module conjuguera 4 dimensions :

- l'accueil des jeunes :

Chaque jeune est accueilli individuellement. C'est le temps où il découvre les règles et les rythmes imposés dans la structure, les adultes auxquels il aura à se confronter et, au fur à mesure de leur arrivée, les autres jeunes qui formeront le groupe.

C'est le temps des premiers entretiens individuels avec les éducateurs, de la signature du protocole de séjour, et de l'ouverture pour chaque jeune d'un «cahier de suivi» qu'il aura à tenir tout au long de son séjour avec le soutien de l'équipe. C'est aussi le temps des premiers heurts, parce que changer radicalement de façon de vivre ne se fait jamais sans heurts.

- l'évaluation du niveau des adolescents et de leur problématique :

Le premier module sera l'occasion d'effectuer un bilan de compétences et un bilan de santé, tant sur le plan physique que psychologique.

- des activités sportives, préparatoires au second module comme la marche, le V. T. T., l'escalade, la spéléo ect...
- des temps de parole : Groupe de « récits de vie » et entretiens individuels entre le jeune et son éducateur garant.

Dans son ensemble, le premier module est celui de « dégrossissage ». Il s'agit de canaliser par une resocialisation élémentaire des jeunes qui arrivent « brut de pomme », comme des enfants sauvages ou des graines de crapules.

Il va de soi que cette resocialisation élémentaire passera par la dynamique du groupe, mais aussi par une prise en compte de la problématique individuelle de chaque jeune et l'adaptation des modalités d'intervention de l'équipe en fonction.

Toute la suite du séjour dépendra des acquis effectués par les jeunes durant le 1er module. Tout l'accompagnement éducatif consistera à favoriser les acquis pour préparer le passage au module suivant.

*Déroulement
de la journée...*



SEMAINE

- 8 H 00 → Lever : chambre (à ranger) et toilette
- 8 H 30 → Petit déjeuner et services
- 9 H 00 → Activités
- 11 H 45 → Préparation du déjeuner
- 12 H 30 → Déjeuner
- 13 H 30 → Activités
- 18 H 30 → Préparation du dîner
- 19 H 00 → Dîner
- 20 H 00 → Services
- 20 H 30 → Soirée : loisirs, entretiens avec les éducateurs
- 22 H 30 → Coucher



Départ en activité à l'extérieur dans la région proche.

(Vosges, Ardennes, Meuse, Jura)

2. 2ème module : «les actes de passage »

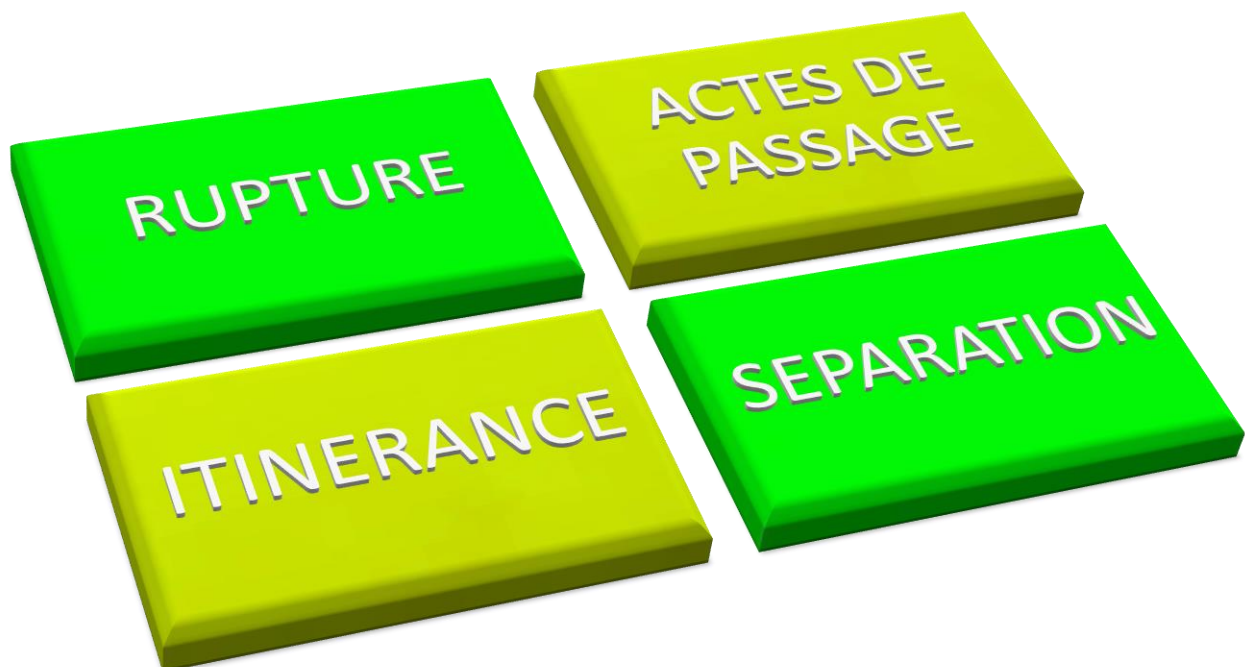
Le second module s'effectuera à Pommérieux.

Pour le jeune, c'est le temps d'effectuer ce que nous appelons des «actes de passage».

Un acte de passage est une épreuve à caractère sportif confrontant l'adolescent aux lois de la nature, au risque, à la peur, au dépassement de soi. Il est nécessaire de travailler en collaboration et de donner sa confiance aux autres, pour la réussite de l'épreuve.

Il s'agit d'un événement inhabituel, d'une mise en scène prenant l'aspect d'un rituel et offrant ainsi toute une dimension symbolique.

Nous sommes dans des rites de passage, qui se présente schématiquement ainsi :



C'est un passage qui demande d'intenses efforts de concentration physique où émane des émotions fortes et qui transforme le rapport avec les autres et avec soi-même.

Pour que l'épreuve prenne la dimension symbolique d'un acte de passage, il faut d'une part qu'elle permette au jeune de se «vider» physiquement (dans un cadre de risque socialement et éducativement calculé), d'autre part, qu'elle soit reliée à de «la parole» permettant de restituer les émotions, les souffrances, les ressentis et de passer de «l'agir» au «dire».

1* «schéma tiré de Monsieur Thierry GOGUEL D'ALLONDANS – formateur à l'IFACAAD de Schiltigheim.

L'objectif du 2eme module sera d'amener les jeunes :

- à aborder la réalité autrement que par le déni des contraintes et des limites, parfois vitales : face aux lois de la nature et au risque, cela n'est pas possible,
- à se livrer au moins physiquement,
- à se rendre compte qu'ils sont capables d'accomplir des actes forts et valorisants, comme le sont les «actes de passage ».

3. 3ème module : « l'itinérance »

Le troisième module s'effectuera hors site.

Ce module est conçu sur le modèle du «compagnonnage» : les compagnons doivent effectuer un tour de France pour conforter leurs savoirs, les mettre à l'épreuve et les enrichir, jusqu'à la réalisation d'un chef d'œuvre.

Ainsi, le 3eme module sera le temps où les jeunes devront «mettre en acte» les «savoir-faire » et les «savoir-être» acquis lors des 2 modules précédents. Il s'agira ensuite de les compléter au cours de l'itinérance qui les mènera à la réalisation d'une action, d'un projet.

Dans notre esprit, l'itinérance n'est pas individuelle comme dans le compagnonnage, mais d'une itinérance de groupe. En effet, ces jeunes ont de grosses difficultés de socialisation et que le groupe représente un terrain fondamental de socialisation.

Dans leur parcours les jeunes seront confrontés concrètement à des difficultés qui n'étaient jusqu'à présent que de la mise en situation.

C'est pourquoi la réussite des épreuves dans ce module viendra donner du sens aux modules précédents.

Ainsi ce cheminement collectif allant au bout d'un parcours tant physique que moral aura permis à ces jeunes d'avoir entamé un processus et de l'avoir bouclé. La fin du périple génère alors un sentiment de valorisation forte.

De cette expérience collective et du sentiment de valeur qui en résulte, nous semble être une phase indispensable dans le processus de restructuration des personnalités, sur lesquels vont pouvoir émerger des projets individuels réalisables.

L'objectif de 3eme module est de confronter les jeunes à la réalisation d'un projet, pour leur permettre de concrétiser leurs acquis et d'effectuer des apprentissages complémentaires.

Ce module conjuguera 4 dimensions :

- construction d'un projet collectif,
- le projet devra s'appuyer sur un sport, soit sur un chantier d'intérêt collectif, sachant que dans ces 2 domaines les occasions d'itinérance sont nombreuses,
- mise en place de phases d'apprentissages avant de passer à la réalisation du projet, avec itinérance d'un lien à un autre pour rendre ces apprentissages plus concrets et attractifs
- réalisation du projet (toujours à l'extérieur du C. E. R.)

Au cours du 3ème module, les jeunes seront davantage responsabilisés que dans les 2 modules précédents puisque c'est à partir de leurs propositions que se construira tout le parcours.

«Apprendre pour réaliser» et «se déplacer pour apprendre» seront les principes de base. Le support de l'itinérance ne sera pas fondamental, ce qui sera fondamental sera cette double démarche, parce qu'elle ouvre la voie de l'autonomie.

4. 4ème module «la séparation »

Le 4eme module s'effectuera toujours en Moselle. C'est le moment où sera marqué la séparation entre les jeunes et le C. E. R.

Il s'agit de préparer la sortie du jeune d'un milieu structuré, rassurant pour un retour dans un milieu originaire où il sera plus acteur de son parcours.

L'objectif du 4eme module est de mettre en œuvre, dans les meilleures conditions possibles, la séparation que représente, pour le jeune, la fin de sa prise en charge au C. E. R.

Ce module conjuguera 5 dimensions :

- Restituer aux jeunes le déroulement de leur séjour : photos, écrits...
- Effectuer avec eux et si possible avec leur milieu d'origine (famille, institution, service de Milieu Ouvert) une évaluation de leur séjour
- Effectuer un travail de « deuil », c'est-à-dire préparer les jeunes à se séparer du C. E. R. et préparer l'équipe à se séparer des jeunes
- Réintroduire dans la vie du jeune un ensemble des partenaires pouvant l'aider à construire un projet personnel une fois qu'il aura quitté le C. E. R. (carnet d'adresses, contacts... »).
- Elaborer un projet avec le jeune en partenariat avec l'éducateur du fil rouge
- Renforcer les liens et l'accompagnement avec l'extérieur : école, entreprise, famille

Nous pensons effectuer le travail de deuil par des groupes de parole.

Des activités sportives alterneront avec les séances de groupe de parole.

Des actes symboliques, sont prévus pour marquer la fin du séjour. Ils ont pour sens de laisser une trace du jeune dans l'institution et de signer son passage à une autre étape.

Dans les rituels, nous mettons en place un atelier où ils accompliront une œuvre collective demeurant au C. E. R. et où ils se prépareront à se présenter à leur juge respectif afin de rendre compte de leur parcours.

ANNEXES

- Groupe de paroles

(Après le paragraphe sur la parole page 19, ceci pourrait être ajouté) :

Le public accueilli présente des problématiques comportementales (violences, agressivité physique et verbale, angoisses...) accompagnées parfois de dépendances à l'alcool et au cannabis.

Il s'agit d'adolescents fragiles psychologiquement, en situation de ruptures (familiale, scolaire, sociale...). Les jeunes qui arrivent en C. E. R. ont développé des images très dévalorisées d'eux-mêmes et une des finalités du placement est de restaurer cette image fragilisée, voire disqualifiée que d'adolescent a de lui-même. L'offre d'écoute et de parole proposée dans les différents groupes de paroles permet de restaurer cette image de soi, de canaliser les angoisses liées au placement et constituer par-là un espace de ressourcement.

Ce qui est particulièrement visé par les groupes de parole est la libre circulation de la parole, la recherche du sens, l'échange autour des préoccupations diverses des adolescents accueillis car ces opportunités de parole permettent de pallier aux sentiments persécutifs véhiculés par les contraintes du placement et favorisent l'adhésion du jeune à son placement et de là l'accès à son autonomie.

Ce dispositif composé de différents groupes de parole rend le jeune acteur de son placement parce qu'il y est écouté et entendu en tant que sujet désirant et ce dans un espace ritualisé et officialisé.

Cadre commun de groupe de paroles :

Les invariants (toutes les règles de fonctionnement) : lieu confortable et silencieux en dehors du cadre de vie, les horaires, la durée, la fréquence.

Les variantes (contenu de la séance) : en fonction de l'intervenant.

Les principes : la non abstinence, le respect de l'autre, la sécurité, la solidarité, la discrétion sur ce qui est dit dans le groupe.

L'animateur est le garant du cadre et de la sécurité de chaque jeune dans le groupe.

1) Intervention sur une thématique liée aux préoccupations des jeunes :

Il est important de pouvoir bénéficier dans cette structure de l'appui d'un réseau d'intervenants extérieurs pouvant amener une réflexion sur des difficultés de vie des adolescents :

Ex : la toxicomanie, la sexualité, l'apprentissage, les métiers artistiques...

Les jeunes accueillis pourraient également être sollicités sur les thématiques qu'ils souhaiteraient voir aborder.

2) Récits de vie pouvant être animés par le directeur ou le chef de service :

Créer du lien entre les représentants de l'autorité et les jeunes accueillis permettent à l'adolescent d'exprimer ses difficultés, de les travailler, voire de les résoudre. Cet espace de parole sur le quotidien des adolescents anticipe l'émergence de situations difficiles entre les jeunes (dénigrement, violences, rivalités, affrontements...)

Ce lieu lui permet aussi de verbaliser son projet de vie (personnel, scolaire ou professionnel) et permet d'engager une dynamique de groupe.

L'adolescent est ainsi conforté à d'autres manières de communiquer avec les autres jeunes du groupe en présence d'un tiers qui représente l'autorité.

Chaque participant est ainsi sollicité et le groupe sur lequel il va pouvoir s'appuyer lui permet de relativiser son propre vécu en le confrontant avec l'expérience des autres. Ainsi, à partir d'une situation exprimée par un jeune, peuvent naître des échanges qui donnent lieu à la circulation de parole. Il est important que l'adolescent puisse y trouver des informations et des réponses concernant sa vie en C. E. R., afin d'éviter les non-dits, les mythes, et qu'il puisse trouver du sens à son placement et se l'approprier.

Le rythme du groupe de parole «récits de vie» devrait être adapté à la progression des différents modules, à savoir au moins une réunion par module.

3) Groupe de parole à visée thérapeutique :

Dans cet espace, des thèmes sont proposés par les participants et par le thérapeute et des supports peuvent y être utilisés comme médiation : jeux et rôle, musique, textes, etc... Ces médiations sont particulièrement adaptées au fonctionnement de ces jeunes qui privilégient l'action sous toutes ses formes, y compris verbale, au détriment d'un travail de représentation. L'imaginaire du jeune est sollicité par ce travail qui encourage la créativité. L'objet médiateur sert de support entre le monde externe et le monde interne du sujet. Ce processus fait lien entre l'éprouvé corporel et la mise en mots qui transforme les maux en parole. Le travail proposé dans ce cadre favorise la capacité de pensée et de vivre les émotions en passant par la symbolisation. Par exemple, le jeu de rôle permet de rejouer une situation perçue comme difficile, d'en parler, favorise la prise de distance et la canalisation de l'angoisse. Le groupe est contenant, il permet par les échanges qui y circulent, de ressentir de multiples états internes chez l'autre, qui viennent en résonance avec ses propres états affectifs. Chacun enrichit sa façon de penser et devient plus apte à entrer en relation avec l'autre, ceci est particulièrement important pour l'adolescent en pleine crise identitaire.

Ces interventions en présence d'un tiers formé à l'écoute visent le soutien narcissique, l'encouragement du plaisir de penser, la prise de conscience des émois, une plus grande souplesse dans les mécanismes de défense, une meilleure image de soi, une plus grande adaptation à l'environnement social. Le groupe thérapeutique permet ainsi la mise en représentations des problématiques inconscientes ou préconscientes donc une symbolisation en évitant le passage à l'acte et la relation duelle, persécutrice pour certains.

La prise en charge groupale permet également au thérapeute de situer le jeune dans son mode de rapport aux autres.

Cathie SCHEFFLER – psychologue au C. E. R. Moselle